



Jeunes
en librairie

Participez avant le 25 juin 2021

Jeunes en librairie en Auvergne-Rhône-Alpes : foire aux questions des opérateurs culturels

Jeunes en librairie est un dispositif d'éducation artistique et culturelle (EAC) qui permet aux jeunes de découvrir les librairies et leur rôle essentiel dans la chaîne du livre. Ci-dessous, toutes les réponses aux questions que vous (bibliothécaires, organisateurs de manifestations) vous posez avant de participer ! [Page évolutive]

Jeunes en librairie est un programme d'éducation artistique et culturelle en direction des collégiens, lycéens et apprentis, destiné à promouvoir l'accès au livre, faire connaître le rôle du libraire dans la chaîne du livre et encourager la fréquentation et l'achat de livres en librairie.

Expérimenté en Nouvelle-Aquitaine et dans les Hauts-de-France, ce programme est étendu à d'autres régions, dans le cadre du plan de relance économique 2021-2022. A la demande de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, l'agence sera dès 2021 l'opérateur de ce dispositif pour la région, en partenariat avec les Délégations Académiques aux Arts et à la Culture (DAAC) et l'association Chez mon libraire.

[En savoir plus sur le dispositif Jeunes en librairie Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Foire aux questions Opérateurs culturels

Comment intégrer le dispositif Jeunes en librairie ?

- Vous pouvez déployer Jeunes en librairie en complément de vos actions déjà existantes, en encourageant les enseignants avec lesquels vous avez l'habitude de travailler à candidater au dispositif. Vous pouvez les aiguiller vers des libraires partenaires et autres partenaires potentiels du projet.
- Vous pouvez leur conseiller des auteurs ou des intervenants qu'ils pourraient inviter en classe, qui sont par ailleurs invités dans le cadre de votre manifestation ou événement.
- Vous pouvez également relayer l'information autour de vous et utiliser, si vous le souhaitez, le kit de communication en bas de [la présentation générale du dispositif](#).

Quel type d'action peut-on proposer ?

Tout type d'action d'éducation artistique et culturelle autour de la chaîne du livre co-construite avec l'enseignant et avec le libraire. Cette action s'ajoute au dispositif de base Jeunes en librairie : intervention du libraire en classe et visite de la classe en librairie. Ce dispositif de base est géré par l'enseignant.

Dans quel cas l'action construite est-elle prise en charge par le dispositif Jeunes en librairie ?

Le dispositif peut financer des actions nouvelles, complémentaires du dispositif de base Jeunes en librairie et qui peuvent s'intégrer dans votre manifestation ou événement. Cependant, il ne finance pas vos projets déjà existants. Par exemple, si vous avez déjà prévu d'organiser des rencontres d'auteurs dans le cadre de votre festival, celles-ci ne pourront pas être prises en charge. Par contre, une action d'éducation artistique et culturelle en lien avec la chaîne du livre, co-construite avec l'enseignant et le libraire, pourra être financée. Dans ce cas, la rémunération et le déplacement des professionnels de l'écrit peuvent être pris en charge par Jeunes en librairie.

Peut-on faire appel à des professionnels du livre situés en dehors de la région Auvergne Rhône-Alpes ?

Il est conseillé de travailler avec les acteurs du livre de la région mais cela n'est pas obligatoire, dans la mesure où le choix d'un acteur hors région est justifié par le contenu du projet.

Comment proposer cette action ?

L'enseignant dépose son projet sur la plateforme dédiée avant le 25 juin. L'enseignant aura déjà choisi le libraire partenaire. Dans la mesure du possible, un contact doit aussi avoir été établi entre l'enseignant et les opérateurs culturels partenaires (bibliothécaires, manifestations littéraires) en amont du dépôt du projet.

Est-ce que je peux m'intégrer au dispositif après la sélection du projet ?

Oui, le partenariat peut être construit en amont ou en aval de la sélection. Une fois le projet sélectionné, il sera possible de prendre contact avec l'enseignant pour évoquer les éventuels partenariats possibles. Dans le cas où les partenariats sont construits après la sélection des projets, le dispositif ne pourra pas prendre en charge les éventuelles dépenses supplémentaires.

Comment être mis en relation avec des enseignants ?

- Si vous ne travaillez pas déjà avec des enseignants, vous pouvez prendre contact dans un premier temps avec le professeur "réfèrent culture" de l'établissement scolaire pour trouver le bon interlocuteur avec lequel construire une action complémentaire. La liste des référents culture est disponible sur les sites des Délégations académiques aux arts et à la culture de [Clermont-Ferrand](#), [Grenoble](#) et [Lyon](#).
- Vous pouvez également contacter Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture (renseignements ci-dessous) pour être mis en relation avec des enseignants intéressés.

A quel moment je saurai si le projet est retenu ?

Une commission régionale se réunit le 13 juillet pour décider des projets soutenus, ainsi que des montants alloués pour le projet (prise en charge de l'achat des livres et de l'intervention du libraire, prise en charge d'autres interventions et d'actions complémentaires). Pour tout renseignement concernant les projets retenus, vous pourrez contacter Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture dès la fin juillet.

Nous sommes une structure intercommunale et nous voulons participer avec les classes de plusieurs communes. Comment faire pour que les projets de ces différentes communes soient retenus ?

Les différents enseignants doivent préciser dans leur candidature qu'ils font partie d'un projet global de communauté de communes. Ceci est un élément à mettre avant mais qui ne garantit pas leur sélection.

Qui assure le suivi administratif des actions ?

Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture est l'opérateur du dispositif Jeunes en librairie et assure le suivi administratif et budgétaire de toutes les actions financées dans ce cadre.

Comment communiquer sur l'appel à projets ?

En bas de [la présentation générale du dispositif](#), vous trouverez un kit de communication à télécharger et à relayer sur les réseaux sociaux de vos choix.

Comment rendre visibles les actions construites dans le cadre du dispositif ?

Dès l'automne, des visuels seront communiqués aux partenaires de Jeunes en librairie que vous pourrez relayer sur les réseaux sociaux et afficher sur le lieu de l'action.

Réunion d'information en ligne

- pour les bibliothécaires et les opérateurs culturels : **lundi 14 juin**, de 10h30 à 12h

Cette réunion sera l'occasion de présenter les grandes lignes du dispositif, ainsi que les différentes manières dont bibliothécaires, organisateurs de manifestations littéraires et autres acteurs du livre qui pratiquent l'EAC peuvent inscrire ce dispositif dans leurs actions existantes ou bien construire un nouveau projet de médiation autour de Jeunes en librairie.

- Inscription : via [ce lien URL](#) ou le formulaire en bas de la page .

Renseignements

Mathilde Bouvier, chargée d'opération Jeunes en librairie
07 56 21 14 76 / m.bouvier@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org

N'hésitez pas à nous faire part de vos éventuelles questions qui pourraient alimenter la FAQ